HAL
open science

Licence Droit - philosophie

Rapport Hcéres

To cite this version:

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Droit - philosophie. 2015, Université Jean Moulin Lyon 3. hceres-02037422

HAL Id: hceres-02037422

https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037422

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence Droit-Philosophie

- Université Jean Moulin Lyon 3

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,[1]

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

[1] Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences humaines et sociales

Établissement déposant : Université Jean Moulin Lyon 3

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence *Droit-philosophie* est proposée, depuis la rentrée universitaire 2011, par l'Université Jean Moulin Lyon 3. Elle repose sur un partenariat entre la faculté de droit et la faculté de philosophie de l'Université Jean Moulin Lyon 3 pour mettre en commun des enseignements fondamentaux de droit d'une part (droit constitutionnel, droit civil, droit administratif, droit des sociétés…) et en philosophie d'autre part (histoire de la philosophie antique, philosophie générale, philosophie contemporaine, histoire de la philosophie moderne…). Elle suit en cela la logique de spécialisation inspirée de la licence en droit et de la licence de philosophie. A cela, viennent s'ajouter des enseignements spécifiquement créés pour la licence *Droit–philosophie*. Ainsi, pour les deux premières années, la licence ressemble à une fusion des unités d'enseignements fondamentaux des licences en droit et en philosophie. La troisième année donne lieu à des enseignements spécifiques à la formation (pour un volume horaire total de 54 heures). La formation vise un double objectif : elle se propose de permette la poursuite en master (droit ou philosophie), d'une part, et d'autre part de passer divers concours (administratifs, Centre régional de formation professionnelle des barreaux, Ecole nationale de la magistrature, journalisme…). Cette licence est essentiellement accessible en formation initiale. L'accès en formation continue n'est envisagé qu'au titre de la validation des acquis de l'expérience.

Avis du comité d'experts

La licence droit-philosophie offre une formation sur trois ans qui à certains égards ressemble à un double cursus intégré en une seule formation. Elle entre en pleine adéquation avec le premier objectif qu'elle se fixe : le programme de droit peut permettre l'entrée aussi bien dans un master de droit classique que dans un master philosophie. Néanmoins, la dimension généraliste de la formation n'est pas aussi large en philosophie qu'en droit puisque l'on peut relever une spécialisation en philosophie pratique. On relève par ailleurs que cette licence droit – philosophie est une licence à dominante juridique (par exemple, il n'y a plus de travaux dirigés dans les matières philosophiques en 3ème année). On peut être un peu plus réservé s'agissant du second objectif dès lors qu'aucun module de préparation spécifique aux concours annoncés n'est prévu dans la formation. Mais il est vrai que le fond des enseignements dispensés dans le cadre de la licence peut être utile aux candidats à ces concours. On peut par ailleurs s'interroger sur la raison de l'absence d'enseignements spécifiquement dédiés à la logique et à la rhétorique qui, pour être des disciplines rattachées à la philosophie, n'en présentent pas moins un intérêt pour le juriste dans la construction de son argumentation.

La formation s'inscrit résolument dans une perspective de rapprochement et de mutualisation des moyens offerts par les Facultés de droit et de philosophie. La formule présente de ce point de vue un intérêt réel en ce que la philosophie est utile à la formation de tout juriste qui entend être « complet » et qu'elle permet symétriquement de former des philosophes spécialisés en droit. Elle résulte donc d'une collaboration entre les deux facultés intelligemment menée et qui peut s'avérer fructueuse pour l'étudiant(e). L'une des responsables de la formation est une juriste (par ailleurs spécialiste des questions de théorie du droit) et l'autre une philosophe. Il s'agit là d'une formule de direction qui témoigne de la volonté – réelle – de former les étudiants au droit, à la philosophie et à la philosophie du droit.

Le principe de cette licence implique nécessairement, et cela se constate effectivement en pratique, une équipe pédagogique « inter-composantes » ; une part de l'équipe pédagogique étant issue des rangs de la Faculté de philosophie (dix philosophes) et l'autre de la Faculté de droit (vingt-sept juristes). La proportion confirme une licence droit - philosophie à dominante juridique. En tout état de cause, on est en présence d'une équipe pédagogique largement composée d'enseignants-chercheurs, ce qui peut établir un lien entre la recherche et les étudiants. Sur ce dernier point, néanmoins, si les responsables de la formation expriment par ailleurs leur volonté de sensibiliser leurs étudiants à la recherche, rien n'est indiqué quant au lien que la formation peut entretenir avec des équipes de recherches en place à la Faculté de droit ou à la Faculté de philosophie. Il existe une part d'enseignants non universitaires dont il est affirmé

qu'ils ont été recrutés pour des cours spécifiques. Mais rien dans le dossier ne permet d'étayer cette affirmation. La lecture du dossier fourni suggère davantage que le recrutement est justifié par la nécessité de compléter les équipes pédagogiques (sans que cela ne remette par principe en cause la qualité des enseignements). Le pilotage de la formation est assuré par la réunion au moins annuelle des deux responsables des formations, des doyens des deux facultés concernées et des responsables administratifs. Le pilotage ainsi mis en place apparaît assez satisfaisant. On peut néanmoins regretter l'absence des étudiants au sein de ce conseil. Leur avis n'est pris en compte qu'au travers d'enquêtes menées auprès d'eux. Il est notable que le pilotage mis en place a pu déjà donner lieu à certains ajustements (alors même que la licence n'existe que depuis trois ans).

Enfin, les effectifs de la licence ne sont pas très élevés et ont été limités à 50 étudiants néo entrants dans l'enseignement supérieur en première année. Les responsables de la formation arguent d'une capacité d'accueil limitée qui n'est pas étayée dans le dossier fourni. La faiblesse de l'effectif peut être perçue comme un atout en termes de suivi des étudiants des différentes promotions. Mais en dépit de cette possibilité de suivi accru, et en l'état actuel des choses, le taux de réussite en fin de première année se situe aux alentours de 40 %. Il s'agit là d'un taux assez faible que les responsables de la formation expliquent par le degré d'exigence qu'elles revendiquent ainsi que par la masse considérable de travail à laquelle doivent immédiatement faire face les étudiants. L'acquisition de la maîtrise non pas d'une mais de deux disciplines différentes en un seul cursus constitue certainement l'ambition majeure, mais correspond aussi, et peut-être surtout, à la principale difficulté de la formation. Cette difficulté ne peut être surmontée que par un travail conséquent de l'étudiant dont la semaine est déjà occupée par environ trente-huit heures d'enseignements (cours magistraux et séances de travaux dirigés). Il s'agit là d'un phénomène induit par le parti pris de créer la formation par une forme de juxtaposition des unités d'enseignement fondamental de la licence en droit et de la licence en philosophie. Cette configuration rend mécaniquement la première année nettement sélective. Logiquement, on ne retrouve pas le problème au terme de la deuxième année puisque n'y accèdent nécessairement que les étudiants qui ont pu s'accoutumer à une charge de travail qui demeure par ailleurs constante, sous réserve de la situation d'étudiants entrant directement dans cette deuxième année. Les responsables de la formation, parfaitement conscientes du problème, étudient des solutions pour remédier à la situation. Elles envisagent clairement, dans le dossier de présentation fourni, d'intégrer une dimension sélective dans le recrutement des étudiants en première année. Sur ce dernier point, il importe de souligner que, en leur état actuel, les textes ne permettent pas de sélectionner les étudiants à l'entrée d'une licence si ce n'est en retenant des critères objectifs du type capacité d'accueil.

Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	Cette place est assez modeste. En dehors de la qualité d'enseignants-chercheurs d'une part importante de l'équipe pédagogique, aucun lien n'est établi avec la recherche. S'il est affirmé que des cours de méthodologie et des travaux dirigés initient les étudiants à la recherche en droit, rien ne permet de déterminer dans quelle mesure les enseignements sont organisés pour initier à la recherche.
Place de la professionnalisation	Plus que la préparation aux concours (pourtant évoquée), le but principal de cette formation est une poursuite d'étude en master de droit ou de philosophie. La professionnalisation n'est donc pas très présente. Néanmoins, les dispositifs classiques, les certifications C2i (certificat informatique et internet), langues, sont proposés. Par ailleurs, la formation propose un outil d'analyse personnelle et de positionnement professionnel. Son utilisation repose néanmoins sur le volontariat. Un projet professionnel est évoqué dans le dossier de présentation mais il n'apparaît qu'une seule fois, et de manière assez peu claire puisque le module projet professionnel est rattaché (probablement par erreur) au cours de comptabilité publique en 3ème année dans le tableau des unités d'enseignement.
Place des projets et stages	La formation prévoit une possibilité de stage qui reste facultatif. Mais avec une formation très lourde, un stage sans crédit (et donc sans allégement du nombre d'unités d'enseignement à acquérir) peut difficilement s'inscrire dans le cursus. La formation favorise donc les stages, mais sans s'en donner les moyens.

Place de l'international	La place de l'international est assez faible. Sont évoquées les formules classiques d'admission des étudiants étrangers (Erasmus…). L'enseignement des langues est assuré de manière assez classique. De manière optionnelle (points de bonification), les étudiants peuvent suivre des enseignements consacrés à des droits étrangers, dans la langue du droit concerné (sauf pour le droit asiatique). La formule est, de ce point de vue, intéressante. Il n'y a pas d'équivalent en philosophie. Ce qui confirme la dominante juridique de la formation.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Le recrutement (APB, admission post bac) et le passage en année supérieure (validation des semestres antérieurs) se font de manière très classique. Le nombre limité d'inscrits est censé faciliter le suivi individuel des étudiants mais, comme précédemment évoqué, le taux d'échec est important. L'efficacité du suivi ne peut alors qu'être questionné. Les dispositifs d'aides à la réussite existent sous leurs formes standards.
Modalités d'enseignement et place du numérique	L'enseignement se fait en présentiel selon des modalités qui organisent intelligemment l'emploi du temps des étudiants, des journées étant spécifiquement dédiées à l'une ou l'autre des deux grandes disciplines. Le numérique est surtout développé pour les enseignements juridiques sans équivalent pour les enseignements philosophiques. Enfin, si les travaux dirigés (TD) en philosophie constituent une innovation au regard du cursus classique de philosophie, elle pourrait être poursuivie jusqu'en troisième année où seuls les TD en droit sont proposés. Ces deux derniers points confirment également la dominante juridique de la formation.
Evaluation des étudiants	L'évaluation des étudiants se fait de manière assez classique, combinant une notation issue d'un contrôle continu des connaissances et de l'organisation d'un examen terminal de fin de semestre. L'exigence affichée par les responsables de la formation trouve ici une traduction particulière (ou en tout cas présentée comme telle) : il est possible de passer en année supérieure si un seul semestre de l'année antérieure est validé à la condition que les unités fondamentales des deux semestres soient validées. Aucune donnée n'est fournie quant à la réussite des étudiants qui passent en année supérieure sous cette condition. La question se pose d'autant plus au regard de la charge de travail, précédemment évoquée, qui pèse sur les étudiants suivant une année normale c'est-à-dire sans compter, le cas échéant, les enseignements à suivre au titre des semestres antérieurs non validés. Ni les modalités concrètes d'évaluation dans le cadre du contrôle continu ni le mode de fonctionnement des jurys ne sont précisés.
Suivi de l'acquisition des compétences	Un suivi individuel des étudiants est organisé par les responsables de la formation elle-même, ce qui est rendu possible (là encore) par la faiblesse de l'effectif. Mais il n'y a pas plus de précision sur les modalités concrètes de ce suivi qui ne semble pas par ailleurs formalisé. Le dossier indique également l'existence d'un portfolio censé être un instrument d'analyse personnelle et de positionnement professionnel. Mais il n'est rien indiqué de plus à ce sujet.
Suivi des diplômés	Aucune donnée n'est fournie sur ce point mais c'est logique s'agissant d'une formation ouverte en première année à partir de 2011.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Un conseil de perfectionnement est mis en place mais ne laisse aucune place aux étudiants. Une autoévaluation est organisée et le dossier comporte dans ses dernières pages la reproduction du bilan de cette autoévaluation. On ne peut que souligner, sur ce point, la bonne qualité du dossier, la mise en évidence de difficultés et les pistes indiquées pour les résoudre qui montrent une bonne capacité de l'équipe à l'auto-évaluation.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Une licence proposant une double formation dans deux disciplines complémentaires et qui offre, en conséquence, la possibilité d'acquérir des pré-requis très précieux pour la poursuite en master (droit ou philosophie)
- Une formation originale en philosophie du droit et en tout cas très peu courante avant le niveau master 2
- Les enseignements de droit étranger dans la langue du droit concerné
- Des travaux dirigés de philosophie en 1ère et 2ème année (ce qui est rare dans le cursus classique de philosophie)
- Une capacité à l'autoévaluation lucide

Points faibles :

- Un taux d'échec important en 1ère année
- Une masse de travail extrêmement importante
- Une formule de stage peu incitative

Conclusions :

Il s'agit d'une licence qui présente un intérêt incontestable. La formation qui y est proposée s'apparente à un double cursus intégré en une seule licence et permet sans doute de poursuivre en master dans de bonnes conditions. La conséquence inéluctable de la formule retenue tient à la masse de travail qui pèse sur l'étudiant et qui explique peut-être le taux d'échec important en première année. Il s'agit pourtant d'un cursus quelque peu allégé pour sa part philosophique et qui présente incontestablement une dominante juridique. Une solution pourrait être trouvée dans un rééquilibrage des enseignements par une diminution de la part du droit qui pourrait être également l'occasion de revenir ou d'atténuer le choix de la juxtaposition pure et simple des unité d'enseignement fondamental propres aux licences de droit et de philosophie. Une solution au taux d'échec en première année pourrait par ailleurs être trouvée dans le renforcement de l'accompagnement des étudiants à l'occasion d'un premier semestre plus propédeutique, en particulier en vue de l'acquisition rapide de techniques efficaces de travail ou, le cas échéant, d'une remise à niveau. Ce qui impliquerait, compte tenu de la lourdeur de la formation, de faire des choix quant aux matières enseignées à l'occasion de ce premier semestre.

Observations de l'établissement

UNIVERSITÉ LYON III
JEAN MOULIN

PRESIDENCE **Lyon le 09/06/2015**

IDENTIFICATION DE LA FORMATION : *Licence, Licence Professionnelle ou master suivi de l'intitulé de la Mention*	**Licence mention Droit Philosophie**

COMMENTAIRES :

Taux d'abandon en 1ère année

Afin de lutter contre le taux d'échec encore trop élevé en licence, la Faculté de Droit a mis en place une large gamme de mesures :
au moment de l'inscription de chaque nouveau bachelier, des membres de l'équipe enseignante proposent un conseil personnalisé afin d'éviter les erreurs d'orientation et de présenter les finalités de la formation et son caractère plus exigeant
une fois inscrits en première année, ces étudiants bénéficient de toutes les mesures du plan réussite en licence (réduction des effectifs en groupe de TD, tutorat, possibilité de solliciter les conseils d'enseignants référents, etc.).
le plan Réactiv', mis en place par le SCUIO-IP, permet à certains étudiants décrocheurs de se réorienter efficacement.

Masse de travail importante

La licence mention Droit Philosophie est une licence bi-disciplinaire. A ce titre elle suppose de la part de l'étudiant un surcroit de travail pour acquérir la double compétence en Droit et en Philosophie. C'est donc un parcours plus exigeant qu'une licence mono disciplinaire.

Stage

Dans la nouvelle accréditation, une UE stage sera proposée pour permettre de valoriser par l'octroi de crédits un stage en entreprise. En outre un enseignement de PPP a été systématiquement introduit dans la licence et un bureau des stages accompagne les étudiants dans leur recherche de stage

Manufacture des Tabacs
6 cours Albert Thomas
BP 8242
69355 LYON CEDEX 08

Tél. +33 (0)4 78 78 78 78
Fax +33 (0)4 78 78 74 12
www.univ-lyon3.fr

UNIVERSITÉ DE LYON